

214C0525  
FR0000120172-FS0224

8 avril 2014

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CARREFOUR**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2014, la société par actions simplifiée Galfa<sup>1</sup> (27 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 avril 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 44 208 500 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 6,11% du capital et 5,39% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR hors marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société anonyme Mortier (groupe Galeries Lafayette), elle-même contrôlée par la famille Moulin.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 723 984 192 actions représentant 819 434 964 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.